

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 17 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 17 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 11 mars 2021

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Didier PELLETIER

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE - Pouvoir de Josianne CLAVEL-MARTINEZ à Jean-Marie RIVAL – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Zargha DE ABREU – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Benjamin AUSTRUY

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac :

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT – Nicole PITTALUGA

A été élue secrétaire de séance : Christine MAURY

N°2021-001 : VALIDATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 DECEMBRE 2020

Rapporteur : Jean-Marie COURTIN

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 9 décembre 2020 est soumis à l'approbation des délégués communautaires.

Madame Nathalie CABRIE apporte une remarque concernant le point 137 et demande que le procès-verbal soit modifié afin que son abstention lors du vote de ce point soit notifiée.

Le Conseil Communautaire prend acte de cette remarque, après en avoir délibéré, et à l'unanimité valide le procès-verbal du 9 décembre 2020 sous réserve de la prise en compte de la demande de Madame Nathalie CABRIE.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 17 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 17 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 11 mars 2021

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Didier PELLETIER

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE - Pouvoir de Josianne CLAVEL-MARTINEZ à Jean-Marie RIVAL – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Zargha DE ABREU – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Benjamin AUSTRUY

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac :

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT – Nicole PITTALUGA

A été élue secrétaire de séance : Christine MAURY

N°2021-002 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020 (BUDGET PRINCIPAL, BUDGETS ANNEXES LOTISSEMENT HABITAT, LOTISSEMENT ZAE, MULTISERVICE VIANDE, HOTEL D'ENTREPRISES) DRESSES PAR MADAME MARYSE PETIT, COMPTABLE

Rapporteur : Yves DELMAS

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par Madame Maryse PETIT, comptable de la Communauté de Communes, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2020,

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par Madame Maryse PETIT, comptable de la Communauté de Communes, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Marie COURTIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 17 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 17 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 11 mars 2021

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Didier PELLETIER

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE - Pouvoir de Josianne CLAVEL-MARTINEZ à Jean-Marie RIVAL – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Zargha DE ABREU – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Benjamin AUSTRUY

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac :

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT – Nicole PITTALUGA - Jean-Marie COURTIN

A été élue secrétaire de séance : Christine MAURY

N°2021-003 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Christian LEGRAND

Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes, quitte la séance et ne participe pas au vote du Compte Administratif 2020.

Le Conseil Communautaire élit à l'unanimité, Monsieur Christian LEGRAND, en tant que Président de séance.

Monsieur Christian LEGRAND, Président de séance, présente au Conseil Communautaire le Compte Administratif 2020, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET PRINCIPAL					
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	479 750,99			0,00	479 750,99	0,00
Opérations de l'exercice	2 250 098,99	2 105 096,60	7 180 196,98	7 928 701,92	9 430 295,97	10 033 798,52
TOTAUX	2 729 849,98	2 105 096,60	7 180 196,98	7 928 701,92	9 910 046,96	10 033 798,52
Résultats de clôture	624 753,38			748 504,94		123 751,56
Restes à réaliser	1 131 320,00	1 367 409,00			1 131 320,00	1 367 409,00
TOTAUX CUMULES	3 861 169,98	3 472 505,60	7 180 196,98	7 928 701,92	11 041 366,96	11 401 207,52
RESULTATS DEFINITIFS	388 664,38			748 504,94		359 840,56

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2020, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 17 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 17 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 11 mars 2021

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Didier PELLETIER

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE - Pouvoir de Josianne CLAVEL-MARTINEZ à Jean-Marie RIVAL – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Zargha DE ABREU – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Benjamin AUSTRUY

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac :

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT – Nicole PITTALUGA – Jean-Marie COURTIN

A été élue secrétaire de séance : Christine MAURY

N°2021-004 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - LOTISSEMENT HABITAT

Rapporteur : Christian LEGRAND

Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes, quitte la séance et ne participe pas au vote du Compte Administratif 2020.

Le Conseil Communautaire élit à l'unanimité, Monsieur Christian LEGRAND, en tant que Président de séance.

Monsieur Christian LEGRAND, Président de séance, présente au Conseil Communautaire le Compte Administratif 2020, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	COMPTE ADMINISTRATIF – LOTISSEMENT HABITAT					
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	142 015,48				142 015,48	
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	142 015,48	0,00	0,00	0,00	142 015,48	0,00
Résultats de clôture	142 015,48		0,00		142 015,48	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	142 015,48	0,00	0,00	0,00	142 015,48	0,00
RESULTATS DEFINITIFS	142 015,48		0,00		142 015,48	

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2020, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Marie COURTIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 17 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 17 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 11 mars 2021

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Didier PELLETIER

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE - Pouvoir de Josianne CLAVEL-MARTINEZ à Jean-Marie RIVAL – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Zargha DE ABREU – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Benjamin AUSTRUY

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac :

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT – Nicole PITTALUGA – Jean-Marie COURTIN

A été élue secrétaire de séance : Christine MAURY

N°2021-005 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - LOTISSEMENT ZAE

Rapporteur : Christian LEGRAND

Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes, quitte la séance et ne participe pas au vote du Compte Administratif 2020.

Le Conseil Communautaire élit à l'unanimité, Monsieur Christian LEGRAND, en tant que Président de séance.

Monsieur Christian LEGRAND, Président de séance, présente au Conseil Communautaire le Compte Administratif 2020, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	COMPTE ADMINISTRATIF – LOTISSEMENT ZAE					
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	14 038,82			14 687,11	14 038,82	14 687,11
Opérations de l'exercice	19 773,00	733,00	6 055,88	0,00	25 828,88	733,00
TOTAUX	33 811,82	733,00	6 055,88	14 687,11	39 867,70	15 420,11
Résultats de clôture	33 078,82			8 631,23	24 447,59	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	33 811,82	733,00	6 055,88	14 687,11	39 867,70	15 420,11
RESULTATS DEFINITIFS	33 078,82			8 631,23	24 447,59	

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2020, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Marie COURTIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 17 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 17 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 11 mars 2021

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Didier PELLETIER

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE - Pouvoir de Josianne CLAVEL-MARTINEZ à Jean-Marie RIVAL – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Zargha DE ABREU – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Benjamin AUSTRUY

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac :

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT – Nicole PITTALUGA – Jean-Marie COURTIN

A été élue secrétaire de séance : Christine MAURY

N°2021-006 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - MULTISERVICE VIANDE

Rapporteur : Christian LEGRAND

Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes, quitte la séance et ne participe pas au vote du Compte Administratif 2020.

Le Conseil Communautaire élit à l'unanimité, Monsieur Christian LEGRAND, en tant que Président de séance.

Monsieur Christian LEGRAND, Président de séance, présente au Conseil Communautaire le Compte Administratif 2020, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF – MULTISERVICE VIANDE						
LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		7 164,31		2059,85		9 224,16
Opérations de l'exercice	9 964,80	13 126,57	23 688,57	24 745,80	33 653,37	37 872,37
TOTAUX	9 964,80	20 290,88	23 688,57	26 805,65	33 653,37	47 096,53
Résultats de clôture		10 326,08		3 117,08		13 443,16
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	9 964,80	20 290,88	23 688,57	26 805,65	33 653,37	47 096,53
RESULTATS DEFINITIFS		10 326,08		3 117,08		13 443,16

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2020, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 17 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 17 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 11 mars 2021

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Didier PELLETIER

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE - Pouvoir de Josianne CLAVEL-MARTINEZ à Jean-Marie RIVAL – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Zargha DE ABREU – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Benjamin AUSTRUY

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac :

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT – Nicole PITTALUGA – Jean-Marie COURTIN

A été élue secrétaire de séance : Christine MAURY

N°2021-007 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - HOTEL D'ENTREPRISES

Rapporteur : Christian LEGRAND

Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes, quitte la séance et ne participe pas au vote du Compte Administratif 2020.

Le Conseil Communautaire élit à l'unanimité, Monsieur Christian LEGRAND, en tant que Président de séance.

Monsieur Christian LEGRAND, Président de séance, présente au Conseil Communautaire le Compte Administratif 2020, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	COMPTE ADMINISTRATIF – HOTEL D'ENTREPRISES					
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	3 546,86			1 183,41	3 546,86	1 183,41
Opérations de l'exercice	30 390,08	29 775,61	31 543,73	32 735,87	61 933,81	62 511,48
TOTAUX	33 936,94	29 775,61	31 543,73	33 919,28	65 480,67	63 694,89
Résultats de clôture	4 161,33			2 375,55	1 785,78	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	33 936,94	29 775,61	31 543,73	33 919,28	65 480,67	63 694,89
RESULTATS DEFINITIFS	4 161,33			2 375,55	1 785,78	

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2020, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Marie COURTIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 17 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 17 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 11 mars 2021

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Didier PELLETIER

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE - Pouvoir de Josianne CLAVEL-MARTINEZ à Jean-Marie RIVAL – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Zargha DE ABREU – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Benjamin AUSTRUY

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac :

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT – Nicole PITTALUGA

A été élue secrétaire de séance : Christine MAURY

N°2021-008 : REPORT DES RESULTATS 2020 - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Yves DELMAS

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu ce jour l'exposé du compte administratif de l'exercice 2020 du Budget Principal,

Statuant sur le report des résultats de l'exercice 2020,

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté :	0,00
Résultat d'investissement antérieur reporté :	- 479 750,99
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/20	
Solde d'exécution de l'exercice :	- 145 002,39
Solde d'exécution cumulé :	- 624 753,38
Restes à réaliser au 31/12/20	
Dépenses d'investissement :	1 131 320,00
Recettes d'investissement :	1 367 409,00
Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/20	
Rappel du solde d'exécution cumulé :	- 624 753,38
Rappel du solde des restes à réaliser :	236 089,00
Besoin de financement total :	388 664,38
Résultat de fonctionnement à reporter	
Résultat de l'exercice :	748 504,94
Résultat antérieur :	542 420,25
Part affectée à l'investissement 2020 :	542 420,25
Total à reporter :	748 504,94

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Décide à l'unanimité de reporter les résultats de l'exercice 2020 comme suit :

REPORT DES RESULTATS

1) Report du déficit d'investissement au Budget Primitif 2021 : (en investissement ligne 001)	624 753,38
2) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (crédit du compte 1068 au Budget Primitif 2021)	388 664,38
3) Report de l'excédent de fonctionnement au Budget Primitif 2021 : (en fonctionnement ligne 002)	359 840,56

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 17 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 17 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 11 mars 2021

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Didier PELLETIER

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE - Pouvoir de Josianne CLAVEL-MARTINEZ à Jean-Marie RIVAL – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Zargha DE ABREU – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Benjamin AUSTRUY

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac :

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT – Nicole PITTALUGA

A été élue secrétaire de séance : Christine MAURY

N°2021-009 : REPORT DES RESULTATS 2020 - LOTISSEMENT HABITAT

Rapporteur : Yves DELMAS

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu ce jour l'exposé du compte administratif de l'exercice 2020,

Statuant sur le report des résultats de l'exercice 2020,

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté :	0,00
Résultat d'investissement antérieur reporté :	- 142 015,48
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/20	
Solde d'exécution de l'exercice :	0,00
Solde d'exécution cumulé :	- 142 015,48
Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/20	
Rappel du solde d'exécution cumulé :	- 142 015,48
Besoin de financement total :	142 015,48
Résultat de fonctionnement à reporter	
Résultat de l'exercice :	0,00
Résultat antérieur :	0,00
Total à reporter :	0,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Décide à l'unanimité de reporter les résultats de l'exercice 2020 comme suit :

REPORT DES RESULTATS

1) Report du déficit d'investissement au Budget Primitif 2021 : (en investissement ligne 001)	142 015,48
--	------------

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 17 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 17 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 11 mars 2021

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Didier PELLETIER

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE - Pouvoir de Josianne CLAVEL-MARTINEZ à Jean-Marie RIVAL – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Zargha DE ABREU – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Benjamin AUSTRUY

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac :

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT – Nicole PITTALUGA

A été élue secrétaire de séance : Christine MAURY

N°2021-010 : REPORT DES RESULTATS 2020 - LOTISSEMENT ZAE

Rapporteur : Yves DELMAS

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu ce jour l'exposé du compte administratif de l'exercice 2020,

Statuant sur le report des résultats de l'exercice 2020,

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté :	14 687,11
Résultat d'investissement antérieur reporté :	- 14 038,82
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/20	
Solde d'exécution de l'exercice :	- 19 040,00
Solde d'exécution cumulé :	- 33 078,82
Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/20	
Rappel du solde d'exécution cumulé :	- 33 078,82
Besoin de financement total :	33 078,82
Résultat de fonctionnement à reporter	
Résultat de l'exercice :	- 6 055,88
Résultat antérieur :	14 687,11
Total à reporter :	8 631,23

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Décide à l'unanimité de reporter les résultats de l'exercice 2020 comme suit :

REPORT DES RESULTATS

1) Report du déficit d'investissement au Budget Primitif 2021 : (en investissement ligne 001)	33 078,82
2) Report de l'excédent de fonctionnement au Budget Primitif 2021 : (en fonctionnement ligne 002)	8 631,23

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 17 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 17 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 11 mars 2021

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Didier PELLETIER

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE - Pouvoir de Josianne CLAVEL-MARTINEZ à Jean-Marie RIVAL – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Zargha DE ABREU – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Benjamin AUSTRUY

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac :

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT – Nicole PITTALUGA

A été élue secrétaire de séance : Christine MAURY

N°2021-011 : REPORT DES RESULTATS 2020 - MULTISERVICE VIANDE

Rapporteur : Yves DELMAS

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu ce jour l'exposé du compte administratif de l'exercice 2020,

Statuant sur le report des résultats de l'exercice 2020,

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté :	2 059,85
Résultat d'investissement antérieur reporté :	7 164,31
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/20	
Solde d'exécution de l'exercice :	3 161,77
Solde d'exécution cumulé :	10 326,08
Excédent de financement de la section d'investissement au 31/12/20	
Rappel du solde d'exécution cumulé :	10 326,08
Excédent de financement total :	10 326,08
Résultat de fonctionnement à reporter	
Résultat de l'exercice :	1 057,23
Résultat antérieur :	2 059,85
Total à reporter :	3 117,08

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Décide à l'unanimité de reporter les résultats de l'exercice 2020 comme suit :

REPORT DES RESULTATS

1) Report de l'excédent d'investissement au Budget Primitif 2021 : (en investissement ligne 001)	10 326,08
2) Report de l'excédent de fonctionnement au Budget Primitif 2021 : (en fonctionnement ligne 002)	3 117,08

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 17 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 17 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 11 mars 2021

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Didier PELLETIER

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE - Pouvoir de Josianne CLAVEL-MARTINEZ à Jean-Marie RIVAL – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Zargha DE ABREU – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Benjamin AUSTRUY

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac :

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT – Nicole PITTALUGA

A été élue secrétaire de séance : Christine MAURY

N°2021-012 : REPORT DES RESULTATS 2020 - HOTEL D'ENTREPRISES

Rapporteur : Yves DELMAS

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu ce jour l'exposé du compte administratif de l'exercice 2020,

Statuant sur le report des résultats de l'exercice 2020,

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté :	1 183,41
Résultat d'investissement antérieur reporté :	- 3 546,86
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/20	
Solde d'exécution de l'exercice :	- 614,47
Solde d'exécution cumulé :	- 4 161,33
Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/20	
Rappel du solde d'exécution cumulé :	- 4 161,33
Besoin de financement total :	4 161,33
Résultat de fonctionnement à reporter	
Résultat de l'exercice :	1 192,14
Résultat antérieur :	4 730,27
Part affectée à l'investissement 2020 :	3 546,86
Total à reporter :	2 375,55

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Décide à l'unanimité de reporter les résultats de l'exercice 2020 comme suit :

REPORT DES RESULTATS

1) Report du déficit d'investissement au Budget Primitif 2021 : (en investissement ligne 001)	4 161,33
2) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (crédit du compte 1068 au Budget Primitif 2021)	2 375,55

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 17 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 17 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 11 mars 2021

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Didier PELLETIER

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE - Pouvoir de Josianne CLAVEL-MARTINEZ à Jean-Marie RIVAL – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Zargha DE ABREU – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Benjamin AUSTRUY

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac :

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT – Nicole PITTALUGA

A été élue secrétaire de séance : Christine MAURY

N°2021-013 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Rapporteur : Yves DELMAS

En vertu de l'application combinée des articles L.5211-36 alinéa 2 et L2312-1 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat sur les orientations générales du budget doit être organisé dans les deux mois précédant l'examen de celui-ci, et ce, dans les seules Communautés de Communes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants ou plus.

Monsieur le Vice-Président délégué aux finances, dans le cadre de son rapport, a présenté à l'assemblée un certain nombre d'informations et d'orientations destinées à lui permettre de préparer le prochain budget.

Les éléments ainsi communiqués ont permis de présenter la Communauté de Communes au travers de sa situation financière, de l'évolution de ses dépenses et de ses effectifs. Ils ont également permis d'aborder les orientations budgétaires, la structure et la gestion de la dette.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires préalable à l'examen du budget primitif 2021 sur la base du rapport ci-annexé.

Le rapport sur les orientations budgétaires 2021 sera transmis aux communes membres.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 17 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 17 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 11 mars 2021

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Didier PELLETIER

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE - Pouvoir de Josianne CLAVEL-MARTINEZ à Jean-Marie RIVAL – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Zargha DE ABREU – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Benjamin AUSTRUY

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac :

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT – Nicole PITTALUGA

A été élue secrétaire de séance : Christine MAURY

N°2021-014 : RENOUELEMENT D'ADHESION AU SERVICE « RGPD » DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU LOT ET NOMINATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES (DPD)

Rapporteur : Yves DELMAS

Monsieur le Président expose à l'assemblée le projet de renouveler l'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Lot (dit le « CDG46 ») pour 3 années supplémentaires.

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes, conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG46 présente un intérêt certain.

En effet, le Conseil d'Administration du CDG 46 a décidé de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, Monsieur le Président propose aux membres présents d'inscrire la Communauté de Communes Quercy-Bouriane dans cette démarche.

Le CDG46 propose de mutualiser cette mission « Protection des Données personnelles ». La désignation du délégué à la protection des données (DPD) constitue une obligation légale pour toute entité publique. Le projet de tarification de ce service est joint en annexe, à titre indicatif, celui-ci devant être approuvé prochainement par le Conseil d'Administration du CDG46.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- désigne le CDG46 comme DPD « personne morale » de la collectivité,
- décide de mutualiser ce service avec le CDG46,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

- approuve la convention de partenariat entre la Communauté de Communes Quercy Bouriane et le CDG46 selon les termes de la convention annexée à la présente délibération,
- autorise Monsieur le Président à signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière, sous réserve de la tarification à confirmer par le CDG46,
- autorise Monsieur le Président à prévoir les crédits au budget.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 17 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 17 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 11 mars 2021

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Didier PELLETIER

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE - Pouvoir de Josianne CLAVEL-MARTINEZ à Jean-Marie RIVAL – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Zargha DE ABREU – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Benjamin AUSTRUY

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac :

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT – Nicole PITTALUGA

A été élue secrétaire de séance : Christine MAURY

N°2021-015 : ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 – POLE NUMERIQUE

Rapporteur : Yves DELMAS

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Considérant que des dépenses doivent pouvoir être engagées, à hauteur de 3 780 €, avant le vote du budget primitif 2021, pour le Pôle Numérique, pour l'acquisition d'une broyeuse et des moules à injection,

Considérant que les crédits seront inscrits au budget primitif 2021,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice 2020, avant le vote du budget primitif 2021 :

Opération 99 « Pôle Numérique » 3 780 €

Chapitre 21 « Immobilisations corporelles »

Article 2188 « Autres immobilisations corporelles » 3 780 €

- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 17 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 17 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 11 mars 2021

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Didier PELLETIER

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE - Pouvoir de Josianne CLAVEL-MARTINEZ à Jean-Marie RIVAL – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Zargha DE ABREU – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Benjamin AUSTRUY

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac :

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT – Nicole PITTALUGA

A été élue secrétaire de séance : Christine MAURY

N°2021-016 : ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 – EVOLUTION LOGICIEL WEB ACCUEIL – AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE GOURDON

Rapporteur : Yves DELMAS

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Considérant que des dépenses doivent pouvoir être engagées, à hauteur de 4 582,00 €, avant le vote du budget primitif 2021, afin de procéder à la migration des données du logiciel actuel utilisé pour la gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage de Gourdon, vers la version WEB ACCUEIL3 imposée pour être conforme au règlement général pour la protection des données (RGPD),

Considérant que les crédits seront inscrits au budget primitif 2021,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice 2020, avant le vote du budget primitif 2021 :

Opération 29 « AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE » 4 582 €

Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles »

Article 2051 « logiciels » 4 582 €

- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Marie COURTIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 17 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 17 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 11 mars 2021

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Didier PELLETIER

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE - Pouvoir de Josianne CLAVEL-MARTINEZ à Jean-Marie RIVAL – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Zargha DE ABREU – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Benjamin AUSTRUY

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac :

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT – Nicole PITTALUGA

A été élue secrétaire de séance : Christine MAURY

N°2021-017 : SUBVENTION - CRECHE ASSOCIATIVE « ECOUTE S'IL JOUE »

Rapporteur : Yves DELMAS

Considérant la demande de la crèche associative « Ecoute s'il joue » pour le versement d'une subvention de 32 000 € fin mars 2021,

Il est proposé d'attribuer une subvention de 32 000,00 € à la crèche associative « Ecoute s'il joue » et de la verser fin mars 2021.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide l'octroi d'une subvention de 32 000 € au profit de la Crèche Parentale « Ecoute s'il joue » et autorise Monsieur le Président à procéder à toutes démarches et signatures utiles au versement de la subvention.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 17 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 17 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 11 mars 2021

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Didier PELLETIER

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE - Pouvoir de Josianne CLAVEL-MARTINEZ à Jean-Marie RIVAL – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Zargha DE ABREU – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Benjamin AUSTRUY

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac :

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT – Nicole PITTALUGA

A été élue secrétaire de séance : Christine MAURY

N°2021-018 : DEBAT SUR L'OPPORTUNITE DE CONCLURE OU PAS UN PACTE DE GOUVERNANCE

Rapporteur : Jean-Marie COURTIN

Préambule explicatif :

La loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique dans ses articles 5 à 11 prévoit certaines dispositions concernant le Pacte de gouvernance.

Pour un EPCI à fiscalité propre tel que la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, il est impératif de s'interroger sur le pacte de gouvernance, mais sans obligation de l'adopter. Monsieur le Président indique que si le Pacte de gouvernance n'est pas obligatoire, le principe doit toutefois être débattu dans un délai de 9 mois.

Exposé du contenu du Pacte de gouvernance :

Le Pacte de gouvernance est assez ouvert, l'article L5211-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant des exemples de ce qu'il peut prévoir :

- « 1° Les conditions dans lesquelles sont mises en œuvre les dispositions de l'article L. 5211-57 » du Code Général des Collectivités Territoriales : les décisions du conseil communautaire dont les effets ne concernent qu'une seule des communes membres ne peuvent être prises qu'après avis du conseil municipal de cette commune. S'il n'a pas été rendu dans le délai de trois mois à compter de la transmission du projet de la communauté, l'avis de la commune est réputé favorable. Lorsque cet avis est défavorable, la décision est prise à la majorité des deux tiers des membres du conseil communautaire.
- « 2° Les conditions dans lesquelles le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peut proposer de réunir la conférence des maires pour avis sur des sujets d'intérêt communautaire »
- « 3° Les conditions dans lesquelles l'établissement public peut, par convention, confier la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs de ses communes membres »
- « 4° La création de commissions spécialisées associant les maires. Le pacte détermine alors leur organisation, leur fonctionnement et leurs missions. Le pacte fixe, le cas échéant, les modalités de fonctionnement des commissions prévues à l'article L. 5211-40-1 »

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

- « 5° La création de conférences territoriales des maires, selon des périmètres géographiques et des périmètres de compétences qu'il détermine. Les conférences territoriales des maires peuvent être consultées lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. Les modalités de fonctionnement des conférences territoriales des maires sont déterminées par le règlement intérieur de l'organe délibérant de l'établissement public »
- « 6° Les conditions dans lesquelles le président de l'établissement public peut déléguer au maire d'une commune membre l'engagement de certaines dépenses d'entretien courant d'infrastructures ou de bâtiments communautaires. Dans ce cas, le pacte fixe également les conditions dans lesquelles le maire dispose d'une autorité fonctionnelle sur les services de l'établissement public, dans le cadre d'une convention de mise à disposition de services »
- « 7° Les orientations en matière de mutualisation de services entre les services de l'établissement public et ceux des communes membres afin d'assurer une meilleure organisation des services »
- « 8° Les objectifs à poursuivre en matière d'égalité de représentation des femmes et des hommes au sein des organes de gouvernance et des commissions de l'établissement public »

Délibération :

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu l'article L 5211-11-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'installation du conseil communautaire en date du 8 juin 2020,

Vu le débat préalable sur le Pacte de gouvernance en conférence des maires en date du 10 mars 2021,

Considérant qu'après chaque renouvellement général des conseillers municipaux, le Président de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane inscrit à l'ordre du jour de l'organe délibérant un débat et une délibération sur l'élaboration d'un Pacte de gouvernance entre les communes membres et l'EPCI,

Considérant que le nouveau règlement intérieur proposé et validé en conseil communautaire par délibération n°2020-093 en date du 30 septembre 2020 intègre les règles de gouvernance de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane ci-joint en annexe,

Il est proposé dans un souci de simplification, de ne pas adopter un Pacte de gouvernance.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide de ne pas élaborer dans l'immédiat un Pacte de gouvernance entre les communes membres et la Communauté de Communes Quercy-Bouriane

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 17 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 17 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 11 mars 2021

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Didier PELLETIER

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE - Pouvoir de Josianne CLAVEL-MARTINEZ à Jean-Marie RIVAL – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Zargha DE ABREU – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Benjamin AUSTRUY

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac :

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT – Nicole PITTALUGA

A été élue secrétaire de séance : Christine MAURY

N°2021-019 : CREATION DE DEUX POSTES DE CONTRACTUELS A TEMPS COMPLET POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE – SERVICE VOIRIE – SENTIERS DE RANDONNEE ET OUVRAGES D'ARTS

Rapporteur : Jean-Marie COURTIN

La Communauté de Communes Quercy Bouriane possède, au sein de ses statuts, la compétence « Protection et Mise en valeur de l'environnement- Entretien et balisage des chemins de randonnées et circuits de découvertes ».

Dans ce cadre, et depuis 2016, la Communauté de Communes Quercy Bouriane réalise en interne ces travaux annuels d'entretien et de balisage des chemins. Pour des raisons d'efficacité liées au cycle de la nature, cet entretien doit être programmé sur la période de fin de printemps et début d'été, et ne peut donc pas être effectué par les agents de l'équipe voirie qui entament dans le même temps la campagne de PATA.

En outre, compte tenu des nombreux ouvrages d'arts sur le territoire communautaire (212 recensés) et pour combler le retard du service voirie au vu des sollicitations toujours plus nombreuses, il est envisagé d'entretenir pendant cette même période les espaces verts des ouvrages d'arts et de contrôler visuellement leur état dans le but d'élaborer un diagnostic annuel.

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984, article 3 alinéa 1, permet aux collectivités territoriales de recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. Ces agents peuvent être recrutés pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

Il est donc proposé de recruter deux agents contractuels à temps complet, sur une période de 6 mois, du 1^{er} avril au 30 septembre 2021. Leur rémunération sera basée sur le premier échelon de la grille indiciaire du grade d'adjoint technique territorial, assorti du supplément familial de traitement (le cas échéant) ainsi que des indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le recrutement de deux agents contractuels à temps complet pour accroissement temporaire d'activité du service voirie, dans les conditions présentées ci avant, pour une durée de 6 mois, à compter du 1^{er} avril 2021,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme.

Le Président,
Jean-Marie COURTIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 17 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 17 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 11 mars 2021

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Didier PELLETIER

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE - Pouvoir de Josianne CLAVEL-MARTINEZ à Jean-Marie RIVAL – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Zargha DE ABREU – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Benjamin AUSTRUY

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac :

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT – Nicole PITTALUGA

A été élue secrétaire de séance : Christine MAURY

N°2021-020 : APPROBATION DE LA CONVENTION DE COOPERATION AVEC LE DEPARTEMENT DU LOT RELATIVE A L'OPERATION « MASQUES SOLIDAIRES »

Rapporteur : Jean-Marie COURTIN

Dans le cadre de la crise sanitaire, l'opération « Masques Solidaires » a été lancée le 16 avril 2020 dans le but de doter chaque lotois de deux masques en tissu pour partie fabriqués dans le Lot. Il s'agissait de mettre en place une coopération entre collectivités lotoises pour l'achat, la fabrication et la distribution de masques en tissu pour lutter contre l'épidémie du Covid-19. L'action s'est déroulée du 27 avril au 11 juin 2020 en sollicitant de nombreux participants dont notamment l'atelier des métiers de la mode de la Cité scolaire de Gourdon.

La présente convention annexée définit le rôle de chaque collectivité participant à l'opération et détaille les dispositions financières pour chacune.

L'Etat s'est associé à cette action et a apporté une aide à hauteur de 272 970€ (48%). La Région a participé pour un tiers, déduction faite de la subvention de l'Etat, sur la base de la population DGF commune 2019 sur les masques facturés soit un montant de 63 921€. Le niveau de participation de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane s'élève à 7 238,60€ représentant 21 290 masques distribués sur le territoire pour un coût unitaire de 0.34€.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve la convention avec le Département du Lot relative à l'opération « Masques Solidaires », dans les conditions présentées dans l'annexe ci-jointe,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 17 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 17 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 11 mars 2021

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Didier PELLETIER

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE - Pouvoir de Josianne CLAVEL-MARTINEZ à Jean-Marie RIVAL – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Zargha DE ABREU – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Benjamin AUSTRUY

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac :

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élue secrétaire de séance : Christine MAURY

N°2021-021 : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DU SYMICTOM DU PAYS DE GOURDON AU TITRE DE L'ANNEE 2019

Rapporteur : Patrick LABRANDE

Présentation est faite du rapport annuel d'activités du SYMICTOM du Pays de Gourdon au titre de l'année 2019 ci-joint.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve le rapport annuel d'activités du SYMICTOM du Pays de Gourdon au titre de l'année 2019.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 17 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 17 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 11 mars 2021

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Didier PELLETIER

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE - Pouvoir de Josianne CLAVEL-MARTINEZ à Jean-Marie RIVAL – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Zargha DE ABREU – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Benjamin AUSTRUY

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac :

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élue secrétaire de séance : Christine MAURY

N°2021-022 : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DU SYMICTOM DU PAYS DE GOURDON – SERVICE SPANC - AU TITRE DE L'ANNEE 2019

Rapporteur : Patrick LABRANDE

Présentation est faite du rapport annuel d'activités du SYMICTOM du Pays de Gourdon – Service SPANC - au titre de l'année 2019 ci-joint.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve le rapport annuel d'activités du SYMICTOM du Pays de Gourdon – Service SPANC - au titre de l'année 2019.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 17 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 17 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 11 mars 2021

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Didier PELLETIER

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE - Pouvoir de Josianne CLAVEL-MARTINEZ à Jean-Marie RIVAL – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Zargha DE ABREU – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Benjamin AUSTRUY

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac :

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élue secrétaire de séance : Christine MAURY

N°2021-023 : CHARTE DEPARTEMENTALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENEUVELABLES DANS LE LOT

Rapporteur : Patrick LABRANDE

Exposé des faits :

Dans le cadre de la stratégie départementale de transition énergétique, un document de cadrage, sous forme de charte, en faveur du développement énergies renouvelables (EnR) a été élaboré par le Département du Lot en collaboration avec l'Etat, les EPCI, le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy, Territoire Energie 46 et la Chambre d'Agriculture, qui se sont réunis à plusieurs reprises en comité technique et comité de pilotage dans le courant de l'année 2020.

L'objet de cette charte est de favoriser des projets faisant sens pour le territoire par la contribution aux besoins locaux en énergie, par leur intégration réussie dans un environnement préservé, par les synergies engagées avec les activités existantes, idéalement en les confortant, et enfin par l'apport de richesses aux acteurs locaux privés et publics.

Cette charte a vocation à être déclinée au niveau du PLUi de chaque EPCI de façon à y intégrer des réglementations, zonages et particularismes inhérents à chaque territoire.

Cette charte comprend à ce jour 2 documents ci-annexés :

- le document de cadrage présentant les enjeux, objectifs et principes généraux pour le développement des EnR dans le Lot annexe ci-jointe,
- le 1^{er} volet définissant les conditions pour un développement maîtrisé du photovoltaïque dans le Lot annexe ci-jointe.

Ce travail collaboratif va être poursuivi pour les autres filières : éolien, méthanisation et hydroélectricité sous la forme de 3 nouveaux volets thématiques.

La charte a été adoptée par les élus du Conseil Départemental le 14 décembre 2020.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Vu la charte départementale pour le développement des EnR et son premier volet « conditions pour un développement maîtrisé du photovoltaïque dans le Lot »

Vu l'avis de la commission Transition énergétique et Environnement du 24 février 2021

Vu l'avis de la conférence des maires en date du 10 mars 2021

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- adopte la charte départementale des EnR,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 17 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 17 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 11 mars 2021

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Didier PELLETIER

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE - Pouvoir de Josianne CLAVEL-MARTINEZ à Jean-Marie RIVAL – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Zargha DE ABREU – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Benjamin AUSTRUY

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac :

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élue secrétaire de séance : Christine MAURY

N°2021-024 : PARTICIPATION AU GUICHET RENOV'OCCITANIE LOT

Rapporteur : Nathalie DENIS

Exposé des faits :

La Région Occitanie a lancé en 2020 un appel à manifestation d'intérêt en faveur de la rénovation énergétique des logements. Le Département du Lot a souhaité porter sa candidature à la mise en place d'un guichet unique à l'échelle départementale.

Dans le Lot, 20% des résidences principales sont considérées comme des passoires énergétiques. Selon le bilan carbone réalisé à l'échelle du PETR Grand Quercy en 2019, la facture énergétique des logements pourrait augmenter de 54% d'ici 2030. La réduction de la consommation d'énergie est un enjeu économique et social.

L'organisation du guichet unique a été définie grâce à l'implication des opérateurs historiques sur le département (ADIL, QUERCY ENERGIES, CAUE, SOLIHA) et des EPCI, porteurs d'opérations programmées.

Le fonctionnement de ce guichet est subventionné jusqu'à 70% par la Région. Le Département s'est engagé à financer pour moitié le reste à charge (30%). Les EPCI sont appelés à couvrir la seconde moitié au prorata de la population municipale au 1^{er} janvier 2020.

Ainsi, le service appelé Guichet Rénov'Occitanie Lot est opérationnel depuis le 4 janvier 2021 avec la mise en place d'un numéro vert gratuit 0800 08 02 46, ainsi qu'une page internet dédiée sur le site lot.fr. Il permet d'orienter tous les publics vers un conseil personnalisé pour mettre en œuvre des travaux d'économie d'énergie ou produire de l'énergie renouvelable. Le Guichet Rénov'Occitanie informe également sur les financements possibles (tous dispositifs).

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes Quercy-Bouriane s'était engagée dans la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général à l'échelle du PETR Grand Quercy. Ce programme visait à mettre en place un accompagnement technique et financier des propriétaires de logements éligibles aux aides de l'ANAH. En conséquence de la mise en place du Guichet départemental, le projet de PIG a été arrêté par le PETR.

Vu l'avis de la commission Transition énergétique et Environnement en date du 24 février 2021

Vu l'avis de la conférence des maires en date du 10 mars 2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide de participer au financement du Guichet Renov'Occitanie Lot pour une durée de trois ans et pour un montant annuel de 1852 €
- valide la convention type ci-jointe en annexe
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles pour la mise en œuvre de ce partenariat.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 17 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 17 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 11 mars 2021

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Didier PELLETIER

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE - Pouvoir de Josianne CLAVEL-MARTINEZ à Jean-Marie RIVAL – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Zargha DE ABREU – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Benjamin AUSTRUY

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac :

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élue secrétaire de séance : Christine MAURY

N°2021-025 : SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE GOURDON – COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE - COMPLEMENT

Rapporteur : Nathalie DENIS

Par délibération n°2020-136 en date du 9 décembre 2020, le conseil communautaire a adopté la composition de la commission locale du Site Patrimonial Remarquable de Gourdon.

Il convient aujourd'hui de compléter la composition de la commission en désignant 3 représentants suppléants pour les associations ci-après mentionnées.

Vu la délibération du 9 décembre 2020 approuvant la composition de la commission locale du Site Patrimonial Remarquable de Gourdon

Vu les articles L. 631-3 et D. 631-5 du code du patrimoine

Monsieur le Président propose de désigner les 3 membres suppléants suivant :

- Pour l'association Héritages du Sénéchal : Monsieur Christian VERDIER
- Pour le Comité d'Animation Culturelle : Madame Renée DESTACAMP
- Pour le Cercle d'Etudes du Gourdonnais : Monsieur Guillaume LOISELEUR DES LONGCHAMPS

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 17 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 17 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 11 mars 2021

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Didier PELLETIER

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE - Pouvoir de Josianne CLAVEL-MARTINEZ à Jean-Marie RIVAL – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Zargha DE ABREU – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Benjamin AUSTRUY

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac :

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élue secrétaire de séance : Christine MAURY

N°2021-026 : REQUALIFICATION DU GYMNASSE LOUIS DELPECH – TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2021 : VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Rapporteur : Claude VIGIE

Vu la compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire »,

Vu les équipements d'intérêt communautaire et particulièrement le gymnase Louis DELPECH de Gourdon,

Le gymnase Louis Delpech est un équipement sportif structurant pour le territoire. Salle multisports, positionnée au cœur du complexe sportif et éducatif de Gourdon, elle participe à l'apprentissage des sports en salle à travers l'accueil des scolaires et des associations sportives. L'équipement reçoit une fréquentation hebdomadaire de 4 800 passages.

Malgré une réhabilitation de la toiture en 2013, le bâtiment souffre encore d'éléments structurels énergivores. La communauté de communes souhaite réaliser des travaux qui permettront d'améliorer la performance énergétique du bâtiment :

- TRAVAUX D'ISOLATION PAR LE REMPLACEMENT DES MENUISERIES :

C'est au niveau des menuiseries que les plus grandes déperditions de chaleur s'opèrent. Notamment au niveau des bardages en polycarbonates représentant une surface de 250 m² et sur lesquels on constate de nombreuses fissures. La rénovation des 16 ouvertures des façades sud-est et nord-ouest est un préalable nécessaire à l'optimisation énergétique du bâtiment. La porte d'accès principale occasionne aussi de nombreuses entrées d'air en raison de sa vétusté.

- REHABILITATION ET GESTION DU SYSTEME DE CHAUFFAGE :

L'équipement est équipé d'un automate de télégestion qui ne peut pas être utilisé en l'état. Aujourd'hui des vannes trois voies de mixage ne sont plus pilotées et ne permettent pas un ajustement des consignes. Il convient

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

donc de remettre cette télégestion en fonctionnement pour optimiser les opérations de chauffe de la grande salle.

Le circulateur double du réseau principal qui alimente les aérothermes de la salle de sport doit également être renouvelé et modifié à cette occasion par l'installation d'un circulateur moderne et communicant qui permettra de moduler les flux de calories et ajoutera une variable d'ajustement à la régulation du chauffage.

L'ensemble de ces travaux s'élève à 55 311,57 € HT, décomposé comme suit :

- remplacement des ouvertures bardées	44 414,00 € HT
- remplacement de la porte d'entrée	2 913,57 € HT
- Equipement de régulation du système de chauffage	3 520,00 € HT
- Circulateur communicant	4 464,00 € HT

Les travaux seraient menés tout au long de l'année 2021, en fonction des possibilités d'intervention des entreprises et de l'occupation de l'équipement.

Cette opération est susceptible d'être financée en partie par la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et il est proposé à l'assemblée délibérante le plan de financement prévisionnel suivant :

- DETR 2021 (30%)	16 593,47 €
- Autofinancement CCQB	38 718,10 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide le coût prévisionnel des travaux d'amélioration des performances énergétiques du Gymnase Louis Delpech, d'un montant de 55 311,57 € HT
- autorise Monsieur le Président à solliciter une subvention au titre de la DETR 2021,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 17 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 17 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 11 mars 2021

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Didier PELLETIER

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE - Pouvoir de Josianne CLAVEL-MARTINEZ à Jean-Marie RIVAL – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Zargha DE ABREU – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Benjamin AUSTRUY

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac :

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élue secrétaire de séance : Christine MAURY

N°2021-027 : REQUALIFICATION DE L'ENTREE DE VILLE SUD-OUEST DE GOURDON ET DE SON ACCUEIL COMMERCIAL – VALIDATION DE L'OPERATION ET DE SON PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – DEMANDES DE SUBVENTION

Rapporteur : Claude VIGIE

Par délibération n°202-143 en date du 09 décembre 2020 le conseil communautaire validait un plan de financement prévisionnel pour une opération de 643 185 € HT. Cette opération correspondait à la réalisation de travaux d'aménagement d'un giratoire afin de sécuriser les accès aux commerces et de permettre l'accueil de nouvelles entreprises. Elle amorçait notamment une requalification de l'entrée de ville sud-ouest de Gourdon. La consultation d'un maître d'œuvre était en cours.

Suite au concours des services de la Direction Départementale des Territoires du Lot et du paysagiste conseil de l'Etat, notamment dans le cadre de l'étude du dossier pour l'attribution d'une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), le projet présenté au Conseil Communautaire du 09 décembre 2020 n'apparaissait pas assez qualitatif.

Un terme a donc été mis à la consultation pour le recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre, afin de compléter l'étude de faisabilité selon les orientations du paysagiste conseil de l'Etat.

Ce dernier projet prévoit :

- l'aménagement central d'un giratoire (d'un rayon de 15m), autour duquel se déploient des cheminements piétons qualitatifs (trottoirs en béton désactivés agrégats calcaires) et accessibles aux personnes à mobilité réduite, et des espaces verts arborés.
- une traversée est créée entre les parties Ouest et Est de la zone, par l'intermédiaire d'un escalier franchissant le futur mur de soutènement du magasin Lidl et le talus en contre-bas du parking de Carrefour. Ce dernier est notamment retravaillé afin de respecter le même profil que l'escalier. Cela donne l'effet d'un jardin en escalier dont la partie haute est plantée de lierre en couvre-sol.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

- un alignement d'arbres, marquant l'entrée de ville par un rythme vertical, est planté en contre bas du talus du parking de carrefour et sur le délaissé entre le mur de soutènement du futur magasin Lidl et le cheminement piétons qui sera créé le long de la départementale. Le choix des essences d'arbres permet de marquer la végétalisation de l'entrée de ville tout en laissant la visibilité vers les commerces et leurs enseignes. Ces derniers sont en effet caractérisés par des formations remontées en hautes tiges et des houppiers semi-ouverts
- du mobilier urbain maçonné est créé, représentant des murets et escaliers habillés de pierres calcaires et de lices en acier corten.
- l'éclairage de la zone sera produit par un réseau de 6 candélabres identiques à ceux installés dans le centre bourg de Gourdon et l'implantation d'encastres dans les murs de l'escalier.

Ce dernier projet a été présenté au comité de pilotage, composé notamment des représentants des entreprises de la zone qui participent financièrement à l'opération et a reçu un avis favorable. Les entreprises se sont notamment engagées à entretenir les espaces verts situés sur leur propriété privée.

Le coût total de cette nouvelle opération s'élève à 940 272 € HT dont part travaux à 899 000 € HT.

L'aspect qualitatif de l'opération permet de solliciter de nouveaux financements par rapport au projet précédent : la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et les fonds de la Région Occitanie dans le cadre du Contrat Bourg Centre.

Le Plan de financement prévisionnel suivant est proposé à l'assemblée délibérante :

DETR 2021	264 981 €
DSIL 2021	264 981 €
REGION OCCITANIE	140 000 €
Département (maîtrise d'ouvrage)	38 600 €
Enedis (maîtrise d'ouvrage)	18 400 €
Autofinancement	213 310 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par 37 votes pour et 2 abstentions (Mesdames Sylvette BELONIE – Zargha DE ABREU) :

- valide l'opération « Requalification de l'entrée de ville Sud-Ouest de Gourdon et de son accueil commercial » d'un montant prévisionnel de 940 272 € HT ainsi que son plan de financement, comme détaillé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à procéder aux demandes de subventions,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 17 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 17 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 11 mars 2021

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Didier PELLETIER

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE - Pouvoir de Josianne CLAVEL-MARTINEZ à Jean-Marie RIVAL – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Zargha DE ABREU – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Benjamin AUSTRUY

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac :

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élue secrétaire de séance : Christine MAURY

N°2021-028 : CONVENTION AVEC L'ETAT POUR LA GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE GOURDON POUR L'ANNEE 2021

Rapporteur : Claude VIGIE

Dans le cadre de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, et en application de l'article L.851 du Code de la Sécurité Sociale, est attribuée une « Aide au Logement Temporaire 2 » (ALT2).

En contrepartie, la collectivité s'engage à faire fonctionner l'aire d'accueil des gens du voyage sise Moulin des Monges à Gourdon et à transmettre à la Caisse d'Allocations Familiales du Lot et aux services de l'État les éléments de suivi mensuels de l'activité de l'aire : statistiques d'occupation de la structure, montant des recettes des droits d'occupation et de consommation de fluides. Ces modalités font l'objet d'une convention adoptée annuellement.

La convention ci-jointe pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Gourdon pour l'année 2021 précise les modalités de versement de l'aide financière de l'État ainsi que les droits et obligations des deux parties. Sa signature conditionne le versement de l'aide pour l'année 2021.

Il est rappelé que le montant de l'ALT2 est déterminé en fonction, d'une part, du nombre total de places disponibles, et, d'autre part, de l'occupation effective de celles-ci. Au titre de l'année 2021, la part fixe déterminée en fonction de nombre de places conformes aux normes techniques s'élève à 14 916€, et la part variable provisionnelle déterminée en fonction du taux d'occupation prévisionnel, s'élève à 1 972€, soit un montant total annuel prévisionnel de 16 888€. L'aide ALT 2 sera versée mensuellement, par douzième du montant total prévisionnel et la régularisation aura lieu sur l'année N+1.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve la convention avec l'État pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage, au titre de l'année 2021, dans les conditions présentées dans l'annexe ci-jointe,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 17 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 17 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 11 mars 2021

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Didier PELLETIER

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE - Pouvoir de Josianne CLAVEL-MARTINEZ à Jean-Marie RIVAL – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Zargha DE ABREU – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Benjamin AUSTRUY

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac :

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élue secrétaire de séance : Christine MAURY

N°2021-029 : TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE L'AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE GOURDON – VALIDATION DE L'OPERATION ET DE SON PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Claude VIGIE

Le plan de relance prévoit pour 2021 et 2022 une enveloppe de 20M€ pour réhabiliter les aires permanentes d'accueil afin d'améliorer les conditions de vie des gens du voyage.

L'aire d'accueil de Gourdon a des besoins de réhabilitations lourdes, comme la reprise de l'éclairage extérieur, la remise en service des sanitaires du bloc n°11 et la réfection de la voirie. La totalité des travaux est estimée à 32 853.56 € HT.

Le plan de financement prévisionnel suivant est proposé à l'assemblée délibérante :

Plan de relance	26 282.85 €
Autofinancement CCQB	6 570.71 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide l'opération de requalification de l'aire d'accueil des gens du voyage de Gourdon pour un montant de 32 853.56 € HT ainsi que son plan de financement, comme détaillé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à procéder aux demandes de subventions,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Marie COURTIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 17 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 17 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 11 mars 2021

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Didier PELLETIER

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE - Pouvoir de Josianne CLAVEL-MARTINEZ à Jean-Marie RIVAL – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Zargha DE ABREU – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Benjamin AUSTRUY

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac :

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élue secrétaire de séance : Christine MAURY

N°2021-030 : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2020-105 : VENTE D'UN LOT DE 999 M² DE LA PARCELLE B599 SITUEE DANS LA ZONE D'ACTIVITES DE COGNAC A PAYRIGNAC A LA SCI LMMD

Rapporteur : Stéphane MAGOT

Par délibération n°2020-105 en date du 30 septembre 2020, le conseil communautaire validait la vente d'une partie de la parcelle B599 (surface de 1000 m²) de la Zone d'Activités de Cognac à la SCI LMMD. Le prix de vente consenti étant fixé à 12,00 € HT le m², le montant total s'élevait à 12 000,00 € HT.

Le plan de division définitif établi par le géomètre pour détachement de 4 lots de terrains à bâtir détermine la surface du lot n°1 destiné à la vente précitée à 999 m².

Compte tenu de cette modification de surface suite à la division, il convient de délibérer à nouveau sur ce point.

Dans le cadre de la rédaction de l'acte de vente, la délibération de l'assemblée communautaire doit préciser :

- le visa de l'avis du Domaine sur la valeur vénale,
- la mention du prix de vente TVA sur la marge comprise,
- la mention du coût historique (prix d'acquisition et frais d'acte) appliqué au terrain vendu.

Considérant l'avis du Domaine en date du 7 juillet 2020, estimant la valeur vénale du terrain à 12,00 € HT le m²,

Considérant le prix de vente TVA sur la marge comprise de 13 278,88 €,

Considérant le coût historique appliqué au terrain vendu de 5 533,60 € HT,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide la vente du lot n°1 de la parcelle B599 de la Zone d'Activités de Cognac, d'une surface de 999 m², au tarif de 12 € HT le m², soit 11 988,00 € HT à la SCI LMMD
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Marie COURTIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 17 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 17 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 11 mars 2021

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Didier PELLETIER

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE - Pouvoir de Josianne CLAVEL-MARTINEZ à Jean-Marie RIVAL – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Zargha DE ABREU – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Benjamin AUSTRUY

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac :

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élue secrétaire de séance : Christine MAURY

N°2021-031 : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2020-106 VENTE D'UN LOT DE 1003 M² DE LA PARCELLE B599 SITUEE DANS LA ZONE D'ACTIVITES DE COGNAC A PAYRIGNAC A MONSIEUR JULIEN CARRIERE

Rapporteur : Stéphane MAGOT

Par délibération n°2020-106 en date du 30 septembre 2020, le conseil communautaire validait la vente d'une partie de la parcelle B599 (surface de 1000 m²) de la Zone d'Activités de Cognac à la Société Méca' Pneus. Le prix de vente consenti étant fixé à 12,00 € HT le m², le montant total s'élevait à 12 000,00 € HT.

Le plan de division définitif établi par le géomètre pour détachement de 4 lots de terrains à bâtir détermine la surface du lot n°2 destiné à la vente précitée à 1003 m². Par ailleurs, précision est donnée que M. Julien Carrière va réaliser l'acquisition en nom propre et non par la société Méca'Pneus qu'il représente.

Compte tenu de ces éléments, il convient de délibérer à nouveau sur ce point.

Dans le cadre de la rédaction de l'acte de vente, la délibération de l'assemblée communautaire doit préciser :

- le visa de l'avis du Domaine sur la valeur vénale,
- la mention du prix de vente TVA sur la marge comprise,
- la mention du coût historique (prix d'acquisition et frais d'acte) appliqué au terrain vendu.

Considérant l'avis du Domaine en date du 7 juillet 2020, estimant la valeur vénale du terrain à 12,00 € HT le m²,

Considérant le prix de vente TVA sur la marge comprise de 13 332,05 € HT,

Considérant le coût historique appliqué au terrain vendu de 5 555,76 € HT,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide la vente du lot n°2 de la parcelle B599 de la Zone d'Activités de Cognac, d'une surface de 1003 m², au tarif de 12 € HT le m², soit 12 036 € HT à Monsieur Julien Carrière.
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Marie COURTIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 17 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 17 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 11 mars 2021

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Didier PELLETIER

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE - Pouvoir de Josianne CLAVEL-MARTINEZ à Jean-Marie RIVAL – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Zargha DE ABREU – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Benjamin AUSTRUY

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac :

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élue secrétaire de séance : Christine MAURY

N°2021-032 : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE ET LA CRECHE PARENTALE « ECOUTE S'IL JOUE » DE GOURDON

Rapporteur : Nicole BRUNEAU

La Bibliothèque Intercommunale étant un des acteurs importants de la promotion culturelle sur le territoire, il paraît opportun que ce service mette en place des actions visant à offrir aux tout-petits une ouverture culturelle en matière d'accès aux livres.

Ainsi, il est proposé de mettre en place, des animations dédiées, par le biais d'une convention de partenariat (annexe jointe) entre la Communauté de Communes Quercy Bouriane et la crèche parentale « Ecoute s'il joue » de Gourdon. L'intervention auprès des tout-petits se fera un jeudi par mois à la crèche parentale de Gourdon, de 9h45 à 10h15, afin d'assurer des séances de lectures à voix haute et des animations spécialement conçues pour eux. La bibliothèque intercommunale de la CCQB pourra accueillir occasionnellement un groupe d'enfants afin qu'ils découvrent la bibliothèque sur les temps de fermeture au public. Une séance de lecture pourra être prévue à cette occasion.

La convention est applicable pour une période d'un an et pourra être renouvelée par tacite reconduction, sans que sa durée totale ne puisse excéder 3 ans.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve la convention de partenariat entre la Communauté de Communes Quercy Bouriane et la crèche parentale « Ecoute s'il joue » de Gourdon selon les termes de la convention annexée à la présente délibération,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Marie COURTIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 17 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 17 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 11 mars 2021

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Didier PELLETIER

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE - Pouvoir de Josianne CLAVEL-MARTINEZ à Jean-Marie RIVAL – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Zargha DE ABREU – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Benjamin AUSTRUY

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac :

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élue secrétaire de séance : Christine MAURY

N°2021-033 : ESPACE MUSEAL DU PIAGE – PROPOSITION DE VENTES D'OUVRAGES SUPPLEMENTAIRES POUR ENRICHIR LE FONDS

Rapporteur : Nicole BRUNEAU

Pour mémoire, lors des séances du 29 mars 2017 (délibération n°2017-048) et du 28 mars 2018 (délibération n°2018-058), le Conseil Communautaire avait validé les tarifs de vente de livres à la Maison du Piage à Fajoles comme suit :

- **Livres enfants** :
 - Le sandwich de mammoth : 5,20 € l'unité
 - P'tit Doc, les Cro-Magnon : 7,40 € l'unité
 - Cro-Mignon – poche : 5,00 € l'unité
 - La Préhistoire (livre+dvd) : 16,50 € l'unité
 - La Préhistoire à petits pas : 12,70 € l'unité
 - A très petits pas : la préhistoire : 6,50 € l'unité
- **Livres adultes** :
 - La Préhistoire expliquée à mes petits-enfants : 6,60 € l'unité
 - Qu'est-il arrivé à Néandertal ? : 5,00 € l'unité
 - La plus belle histoire de l'Homme : 6,30 € l'unité
 - La vie des hommes de la préhistoire : 18,50 € l'unité
 - Les dix millénaires oubliés qui ont fait l'histoire : 24,90 € l'unité

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

La vente d'ouvrages rencontrant un réel succès auprès des visiteurs de l'espace muséal, il est proposé d'enrichir le fonds proposé avec de nouveaux livres aux tarifs ci-dessous détaillés :

- Livres enfants :
 - Cro petite (poche) : 5,00 € l'unité
 - Comment éduquer son mammouth : 7,00 € l'unité
 - Le livre animé des hommes de la Préhistoire : 12,50 € l'unité
- Livres adultes :
 - Sapiens à l'œil nu : 18,00 € l'unité
 - La préhistoire. Vérités et Légendes : 13,00 € l'unité

Les autres tarifs restent inchangés.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 10 mars 2021,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- fixe les nouveaux tarifs de vente de livres de l'espace muséal du Piage comme ci avant présentés,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 17 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 17 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 11 mars 2021

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Didier PELLETIER

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE - Pouvoir de Josianne CLAVEL-MARTINEZ à Jean-Marie RIVAL – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Zargha DE ABREU – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Benjamin AUSTRUY

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac :

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élue secrétaire de séance : Christine MAURY

N°2021-034 : MODIFICATION DE LA TARIFICATION DES PHOTOCOPIES – SERVICE CULTURE

Rapporteur : Nicole BRUNEAU

Afin d'harmoniser la tarification des impressions au sein des services à la population de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, il est donc proposé de modifier la tarification appliquée par le service culture et de l'aligner sur celle applicable au pôle numérique selon la délibération du 23 mai 2019 (délibération n°2019-095) et pour une mise en œuvre au 1^{er} avril 2021, comme suit :

TARIFICATION DES PHOTOCOPIES – SERVICE CULTURE	
Format A4	
Noir et Blanc recto	0.10 €
Noir et Blanc recto-verso	0.20 €
Couleur recto	0.50 €
Couleur recto-verso	1.00 €
Format A3	
Noir et Blanc	0.40 €
Couleur	2.00 €

Il est précisé que la gratuité est maintenue pour les personnes en situation de recherche d'emploi.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 10 mars 2021,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide les nouveaux tarifs du pôle culturel comme ci avant présentés,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
Le Président,
Jean-Marie COURTIN